



Reconnaissance des acquis et des compétences



RAC • reconnaissance
des acquis et des
compétences



*Votre **accès** à vos nouvelles compétences
débuté avec nous!*

» DESCRIPTION

La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) est une démarche qui permet d'évaluer et de faire reconnaître officiellement ce qu'une personne connaît ou sait faire. Ce qui importe en RAC, c'est ce qu'une personne a appris, et non les lieux, circonstances ou méthodes d'apprentissage.

La RAC s'adresse à tout adulte qui pense avoir acquis des connaissances et des compétences par le biais de formations diverses et d'expériences de travail variées et qui est en mesure de prouver et de démontrer ses acquis et ses compétences.

La RAC est une démarche personnalisée qui permettra à une clientèle adulte :

- de faire reconnaître les compétences résultant de leurs acquis;
- de dresser le bilan de leurs acquis (scolarité, expérience de vie ou de travail);
- de compléter, s'il y a lieu, les compétences manquantes selon le programme tout en respectant leur rythme et leurs disponibilités;
- d'obtenir une attestation ou un diplôme reconnu par le ministère de l'Éducation supérieure.



**CÉGEP DE
VALLEYFIELD**
Formation continue et
service aux entreprises

cegepvalleyfield.ca

»» DOMAINES OFFERTS AU CÉGEP DE VALLEYFIELD

- Automatisation et contrôle (AEC)
- Bureautique appliquée (AEC)
- Comptabilité (AEC)
- Techniques d'administration et de gestion (DEC*)
- Techniques d'éducation à l'enfance (AEC et DEC*)
- Techniques d'éducation spécialisée (AEC et DEC*)
- Technologie du génie électrique (DEC*)

* Le processus de reconnaissance des acquis peut être réalisé en vue de l'obtention d'un diplôme d'études collégiales à la condition cependant que le ou la candidat(e) ait préalablement réussi la formation générale, la formation complémentaire et l'épreuve uniforme de langue propres aux études collégiales.

»» ADMISSION / CONDITIONS

- Détenir un diplôme d'études secondaires (DES) OU un diplôme d'études professionnelles (DEP) OU posséder une formation jugée suffisante par le cégep*
- Posséder une expérience significative en lien avec le programme d'études
- Détenir la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente
- Posséder une bonne connaissance de la langue française parlée et écrite

* Formation jugée suffisante :

- Les unités de 4^e secondaire en français et mathématiques ET
- Intérêt marqué et/ou expérience de travail pertinente dans le domaine d'études visé ET
- Attestation d'équivalence de niveau de scolarité de 5^e secondaire (TENS-AENS).
- Il est à noter que l'attestation d'équivalence de niveau de scolarité de 5^e secondaire (TENS-AENS) décernée par le MEQ ne correspond pas à un diplôme d'études secondaires. Une analyse de votre dossier scolaire complet devra être réalisée pour statuer sur votre admissibilité au programme.



»» PAGE WEB

Reconnaissance des acquis (RAC) | Cégep de Valleyfield (cegepvalleyfield.ca)

CÉGEP DE VALLEYFIELD

169, rue Champlain, local GR-40
Salaberry-de-Valleyfield
450 373-9441, poste 436
formation.continue@cegepvalleyfield.ca

CENTRE D'ÉTUDES DE VAUDREUIL-DORION

2555, rue Dutrisac, suite 155
Vaudreuil-Dorion
450 455-6037
centre.vaudreuil@cegepvalleyfield.ca

CENTRE D'ÉTUDES DE SAINT-CONSTANT

121, rue Saint-Pierre, suite 100
Saint-Constant
450 845-9441
centre.stconstant@cegepvalleyfield.ca